



Paris, le 7 juillet 2021

Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) : quand un opérateur public distribue l'argent de l'Etat au privé, au détriment de ses établissements !

A la rentrée scolaire de septembre 2021 et pendant 4 ans, l'AEFE, opérateur de l'Etat sous tutelle du Ministère des affaires étrangères, va financer des postes dans des établissements totalement privés, dits "partenaires", tout en poursuivant les suppressions de postes dans ses propres établissements (en gestion directe ou conventionnés). Le SNES-FSU, organisation syndicale majoritaire à l'AEFE comme à l'Education nationale, dénonce un choix politique et budgétaire scandaleux qui vise à soutenir le développement d'établissements privés coûte que coûte, au détriment des missions de service public d'éducation à l'étranger.

Au Comité technique du 1er juillet 2021, 23 supports budgétaires de personnels détachés ont été offerts par l'AEFE à des établissements jusque-là totalement privés, donc entièrement auto-financés. Il ne s'agit pas de créations - le plafond d'emplois de l'opérateur public étant contraint - mais d'une manœuvre permettant une prise en charge financière par l'AEFE de tous les postes de personnels détachés dans les 8 établissements privés concernés, au moyen d'une "convention temporaire", d'une durée initiale de 4 ans. Dans le même temps, les lycées français à l'étranger sous contrôle direct de l'Agence ou déjà conventionnés avec l'opérateur subissent de nouvelles suppressions de postes. Depuis une coupe budgétaire sans précédent en 2017, l'AEFE a supprimé 10% de ses postes de personnels détachés !

Pendant ce temps, les centaines de titulaires de l'Education nationale employés en contrat de droit local étranger dans les établissements de l'AEFE ("titulaires non-résidents") continuent d'attendre l'ouverture d'un support budgétaire permettant un détachement pour sortir de la précarité. Ces fonctionnaires en disponibilité qui servent l'Etat et ses missions de service public d'éducation sont, faute de poste ouverts par l'Agence, sans avancement de carrière ni accès à la pension civile Fonction publique !

Les syndicats de la FSU ont voté contre cette carte des emplois au Comité technique de l'AEFE pour dénoncer cette politique scandaleuse qui marque, pour l'opérateur public, un nouveau pas dans le sens contraire de ses missions. Il n'y a plus d'ambiguïté : la priorité pour l'opérateur public AEFE est de mettre en œuvre le projet présidentiel de "développement" du réseau d'enseignement français à l'étranger par des investisseurs privés, au détriment des missions de service public d'éducation qui lui sont confiées et sont quant à elles en voie d'abandon.

A propos de l'AEFE = L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est un opérateur public sous la tutelle du MEAE (Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères). Conformément à sa loi de création qui date de 1990, elle assure notamment les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France. Le réseau scolaire de l'AEFE est constitué de 227 établissements en gestion directe ou ayant passé une convention (conventionnés). L'AEFE a signé des accords de partenariat avec 313 établissements homologués totalement privés et indépendants en termes de gestion et d'administration ("établissements partenaires").

Contact : Patrick Soldat, secrétaire national SNES-FSU, responsable du secteur hors de France et des COM